



Déclaration liminaire FSU **FS-SSCT du 11/06/2024**

Madame l'Inspectrice,

Cette dernière FS de l'année est l'occasion de vous livrer nos impressions et inquiétudes concernant la mise en place du Choc des Savoirs.

Nous passerons sur toutes les conséquences néfastes de cette réforme sur le parcours des élèves puisqu'ici ce sont des conditions de travail des agent·es dont on parle.

Côté agent·es donc, les perspectives sont inquiétantes :

- tri des élèves dès le cm2 avec par exemple, des demandes de collègues de faire passer des tests en fin de CM2,
- manuels labellisés prônant la bonne méthode pédagogique tant dans le premier que dans le second degré avec pour objectif la standardisation des pratiques entrant en contradiction avec la liberté pédagogique à laquelle nous sommes attaché·es,
- évaluations nationales standardisées à tous les niveaux de l'école primaire puis au collège et au lycée. C'est sur ces dernières que s'appuiera la mise en place des groupes de niveaux à la rentrée prochaine en 6ème, groupes largement rejetés par les collègues de collège et allant à l'encontre de leur conception de l'École.

Trois points parmi d'autres qui sont sources de RPS pour les agent·es qui seront dépossédés de leurs prérogatives pédagogiques **et** de ce fait de leur professionnalité.

La FSU continuera la lutte contre la mise en place de cette réforme et appelle d'ores et déjà les agent·es du premier degré à ne pas faire passer les évaluations nationales.

Départementalement, nous souhaitons faire remonter des difficultés qui impactent les agent·es.

Tout d'abord, nous assistons tout particulièrement cette année à une augmentation sensible de convocations des collègues par la hiérarchie.

Or, ces convocations ont des délais longs (jusqu'à trois semaines entre la convocation et l'entretien avec l'agent·e) et pour un grand nombre d'entre elles sans motif.

Lors de la dernière formation dispensée aux nouveaux et nouvelles élu·es en CSA et FS, l'intervenante Delphine Rocher, (Diagnostic et Prévention des risques psychosociaux), a clairement remis en question le fait de convoquer les gens sans motif. Cette façon de procéder doit cesser.

Au regard d'un document validé par l'ASL (Autonome de Solidarité Laïque), nous réaffirmons que vous devriez convoquer les collègues en leur communiquant le motif de la convocation, que vous devriez leur permettre d'accéder aux documents, une fois anonymés, les mettant éventuellement en cause. En termes de RPS, le fonctionnement actuel pose problème, avec des collègues très impactés avant, pendant et après les entretiens.

Deuxième point : la formation continue et notamment l'organisation des différents plans. De nombreux collègues nous ont fait remonter leurs difficultés lorsque la formation est éclatée en petits bouts horaires, une heure à gauche, une heure à droite, obligeant à se déplacer, parfois de loin, pour si peu de temps et souvent pour du travail en autonomie. La demande de la FSU est de revoir l'organisation pédagogique de ces temps de formation pour limiter l'émiettement horaire à des blocs de 3 h au moins, lorsque des déplacements sont nécessaires.

Enfin, la FSU tient à rappeler à l'administration que ses agent·es ont des ORS cadrées dans les 27 h hebdomadaires et non dans les 1607 heures d'agent·es ou de salarié·es des autres corps de métiers ! Il est donc nécessaire de rappeler aux cadres (IEN et conseillers pédagogiques notamment) de ne pas s'appuyer sur cet argument pour signifier aux collègues, si nous interprétons bien ces propos, qu'ils et elles ne travaillent pas assez ou qu'ils et elles peuvent bien accepter des formations hors temps de travail par exemple.